



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 16 JUMADA I 1434 (28 MARS 2013)**

\*

**I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :**

**PROJET DE LOI**

- **Projet de loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée et modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime.**

*Approuvé.*

**PROJETS DE DECRETS**

1. **Projet de décret n° 2-12-799 complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.**

*Approuvé.*

2. **Projet de décret n° 2-13-202 complétant le décret n° 2-04-89 du 18 rabii II 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants.**

*Approuvé.*

3. **Projet de décret n° 2-13-65 modifiant et complétant le décret n° 2-98-183 du 24 chaâbane 1420 (3 décembre 1999) fixant les attributions et les modalités de composition et de fonctionnement de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture.**  
*Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation concernant la présidence de la commission.*

4. **Projet de décret n° 2-12-754 relatif au plan d'urgence de l'aérodrome.**

*Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée par le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'administration de la défense nationale.*

**II. Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur la situation macro-économique du Pays.**

**III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination de M. Abdelmajid NAIMI directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Tensift.**